

Votre Voix

En Europe

No 20 - 25 Septembre 2007

La lettre d'information européenne de Marie-Noëlle Lienemann

IL FAUT UN RÉFÉRENDUM !

1

Les élections présidentielles françaises ont, comme cela était prévu, permis de reprendre des discussions sur l'avenir de l'Union au sein des Instances européennes. Le président de la République française s'est félicité du Sommet européen et de l'approbation par les 27 chefs d'Etat d'un traité simplifié nommé «traité de réforme». **En tout état de cause, exigeons que le peuple français soit consulté par référendum; car lui seul peut dire si ce nouveau cadre institutionnel est acceptable. Nicolas Sarkozy disait que ce mini traité reprendrait ce qui est consensuel. Alors pourquoi refuser le référendum, de quoi a-t-il peur ? Une large majorité des néerlandais et des anglais veulent être consultés, on leur refuse.**

Les dirigeants européens et le gouvernement veulent contourner le vote du peuple car ils savent qu'il n'est pas d'accord!

- C'est la même chose pour l'entrée de la Turquie où le nouveau secrétaire d'Etat aux affaires européennes, Monsieur J.P. Jouyet suggère qu'on modifie la constitution. Il veut enlever l'obligation de ratifier par référendum tout nouvel élargissement de l'Europe.

Le but est simple: faire passer par la voie parlementaire, une décision refusée par la grande majorité des français.

D'ailleurs cette affaire de la Turquie est révélatrice de l'attitude du président Nicolas Sarkozy: il dit être opposé à l'élargissement et il laisse s'ouvrir une

nouvelle étape vers l'entrée de la Turquie, jouant la carte du fait accompli... Même attitude pour le traité sur les institutions. En effet, le projet est en cours d'élaboration.

- Nicolas Sarkozy avait promis que les gouvernements pourraient peser sur la banque centrale européenne pour éviter que l'euro soit trop fort. On voit qu'il n'en est rien. Le nouveau traité laisse les pleins pouvoirs à cette banque centrale la plus indépendante et la moins orientée vers la croissance et l'emploi dans le monde.



Ainsi nulle réorientation sérieuse de l'Europe qui poursuit la libéralisation fatale du courrier, même avec des petites lettres ce qui demeure aux USA dans les services publics à travers une Agence fédérale.

Ce zèle pour le «tout concurrence» est dangereux. Le Parlement européen, à majorité de droite, a hélas avalisé cette dérive en se contentant de repousser l'échéance à 2011.

La balle est maintenant au Conseil des Ministres de l'Union européenne et nous devons faire pression sur le gouvernement français pour qu'en dernier recours il demande l'opt out, c'est-à-dire l'exception pour la France. Les anglais, danois et autres le demandent aussi sur d'autres sujets.

En tout cas, ne laissons pas dépérir nos services publics en France et en Europe.

Je vous invite à signer cet appel pour un référendum pour le nouveau Traité européen.

Site de l'appel : <http://referendumeurope2007.free.fr/>



LA CONSTITUTION DE RETOUR PAR LA PETITE PORTE

- **La préparation d'un «nouveau» traité lors du sommet européen des 21 et 22 juin 2007.**

En fait l'essentiel pour les chefs de gouvernement qui voulaient faire passer le contenu de la constitution en dépit des NON français et néerlandais, était de changer les mots, la présentation pour ne pas bouger le contenu. Or justement c'est le contenu qui compte et qui pèsera sur l'avenir de l'Europe et notre vie quotidienne. Alors ni le «mini traité» de Sarkozy, ni le «traité simplifié» de Baroso... L'accord se fit sur le terme «**traité de réformes**» indiquant que les autres textes européens restent inchangés et en vigueur.

Une conférence intergouvernementale, qui réunit un responsable de chaque Etat et deux députés européens, a été convoquée en juillet 2007 pour élaborer ce nouveau traité. Sur la base d'un mandat restrictif:

- **L'Union aura une personnalité juridique** et le mot « Communauté » sera remplacé partout par « Union ».
- Les termes «loi» et «loi-cadre» seront abandonnés au profit du maintien des termes actuels de «règlements», «directives» et «décisions». Mais aucun article ne mentionne **les symboles de l'UE** tels que le drapeau, l'hymne ou la devise.
- **La Charte des droits fondamentaux ne figurera pas dans le traité** sauf comme une

référence. Cette pirouette devrait consolider le caractère effectif de cette Charte. Mais il a été décidé qu'une exception serait reconnue au Royaume-Uni et la Pologne demande la même dérogation. On voit bien comment toutes ces exceptions sapent toutes convergences sociales ou progrès commun des libertés publiques. Ainsi le texte constitue un recul pour l'Europe sociale et humaniste.



- La majorité qualifiée deviendra la règle de vote pour 51 domaines supplémentaires. **Mais l'unanimité restera la règle pour la politique étrangère, la sécurité sociale, la fiscalité et la culture.** Là encore, la grande revendication des français avec leur NON était l'instauration d'une harmonisation progressive et vers le haut de la fiscalité et des standards sociaux (SMIC, etc.) pour éviter les dumpings qui génèrent bien des délocalisations ! L'unanimité l'interdit.
- **Un président du Conseil européen sera désigné.** Il présidera l'Union avec un mandat de deux ans et demi renouvelable une fois. Il n'y aura pas de ministre

européen des affaires étrangères mais un haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité qui exercera les fonctions des actuels hauts représentants pour la politique étrangère et de sécurité commune et par le Commissaire européen aux Relations extérieures.

- Pour le reste l'essentiel du texte du projet de constitution reste en vigueur, soit parce qu'ils sont déjà dans les traités, soit parce qu'ils sont réintroduits comme **la procédure de codécision**, qui donne plus d'importance au Parlement européen dans l'élaboration de la législation, sera étendue à de nouveaux domaines comme la justice et les affaires intérieures.

- Les parlements nationaux disposeront d'un mécanisme d'alerte précoce. Des références spécifiques seront introduites dans le futur traité concernant le changement climatique et la sécurité énergétique.

- **Qu'en est-il de la «concurrence libre et non faussée»?** Le président français était fier d'avoir obtenu que la «concurrence libre et non faussée», ne soit plus l'un des objectifs de l'Union mais l'un des moyens pour atteindre ceux-ci. Cependant Angela Merkel, en réponse à une question de M Wurtz, a déclaré que du fait que ce terme est repris en annexe des documents la suppression du terme « concurrence libre et non faussée » n'aurait aucun impact!

- **Echéance: Fin d'année 2007!**

Il est prévu que la CIG établisse un texte de traité de réformes pour 2007, afin d'arrêter le processus de ratification avant les élections européennes de juin 2009.

La CIG a bien du mal à mettre d'accord les 27 pays en dépit du prétendu compromis obtenu lors du dernier Conseil européen. Les anglais, les polonais et d'autres tentent de limiter l'Union européenne à un grand marché en donnant leurs blancs seings de façon prématurée. Nicolas Sarkozy a privé la France du rapport de force qui aurait dû lui permettre d'obtenir les indispensables avancées et les contreparties qu'attendent nos concitoyens

- **Les promesses non tenues de Nicolas Sarkozy.**

Nicolas Sarkozy fait croire que son élection valait approbation de son «mini traité» et de la ratification par voie parlementaire. D'abord remarquons que tous les candidats du 1er tour, sauf Nicolas Sarkozy, se sont engagés pour l'organisation d'un nouveau référendum et il n'a recueilli que 31,18% des voix, donc il y a une majorité pour le référendum. Car la présentation par Nicolas Sarkozy de sa politique européenne constitue aux yeux des français un tout.

Quelques dates clés

2004 - Marie-Noëlle Lienemann se prononce en faveur du NON au référendum sur la Constitution européenne.

Décembre 2004 - Référendum interne au PS, les militants du PS s'expriment en faveur du OUI à la constitution à plus de 59%.

29 mai 2005 - La France rejette par référendum la Constitution européenne.

1er juin 2005 - Les Pays-Bas rejettent à leur tour, par référendum, la Constitution européenne.

21 et 22 juin 2007 - Conseil européen des 21 et 22 juin 2007, le Conseil décide de remplacer le traité constitutionnel européen par un Traité de réformes qui amendera les traités existants et décide de la convocation d'une Conférence intergouvernementale qui aura pour mandat d'élaborer ce Traité.

23 juillet 2007 - Réunion de la Conférence intergouvernementale. Elle doit se terminer avant la fin de l'année 2007.

2009 - Entrée en vigueur du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne prévue. La France ratifiera le traité par voie parlementaire, ce qui exclut donc tout référendum.

Pour plus d'information: <http://www.marie-noelle-lienemann.fr/>

Bienvenue aux nouveaux députés européens socialistes



Les heureux élus s'appellent Roselyne Lefrançois (57 ans), adjointe au maire de Rennes, Catherine Nérès (45 ans), membre du conseil national du PS, et Pierre Pribetich (50 ans), adjoint au maire de Dijon.



Martine Roure a été élue vice-Présidente du parlement européen le 10 juillet 2007, en remplacement de Pierre Moscovici.



Marie-Noëlle Lienemann siège à la commission 5 du Grenelle de l'environnement sur le thème de la gouvernance et la démocratie environnementale, présidée par Nicole Notat.

Nous en sommes au stade des négociations, nous vous tiendrons informer des conclusions du Grenelle.

Votre Voix en Europe spécial écologie



Depuis plusieurs années, l'ouverture de la concurrence dans le domaine postal était engagée..... Avec déjà des signes préoccupants de détérioration de la qualité du service et de l'emploi de l'Union européenne!

Néanmoins, avait pu être préservé la distribution des lettres de moins de 50 grammes, qui constitue la plupart des échanges des particuliers. Et qui même aux U.S.A., demeure un monopole garanti mis en œuvre par une agence fédérale unique pour tous les Etats.

Mais les Institutions européennes prônent un jusqu'au boutiste dans le dogme du libéralisme, la concurrence partout, partout...

Ainsi la Commission européenne a adopté, avec l'accord des Conseils des Ministres une proposition de directive relative à l'achèvement du marché intérieur postal.

Le Parlement européen a adopté mercredi 11 juillet son avis en première lecture sur cette proposition. Il accepte avec une confortable

majorité (512 voix pour, 156 contre et 18 abstentions) l'ouverture totale à la concurrence ce secteur, notamment concernant le calendrier et le respect de conditions de travail pour les



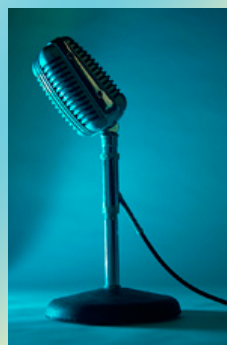
employés. Le compromis dégagé en commission parlementaire des transports a donc tenu bon. Les regards se portent désormais vers les ministres européens des Télécommunications qui pourraient être appelés à marquer leur accord

politique en octobre.

- il définit le service postal universel (SPU) par une levée et une distribution du courrier au moins cinq fois par semaine pour tous les usagers et laisse aux Etats membres le soin de définir les obligations de service public qui ne sauraient contrecarrer le principe de concurrence et le choix de son mode de financement;
- il a repoussé l'échéance à 2011 plutôt qu'en 2009 (sauf pour la Grèce et les nouveaux Etats membres
- clarification de la procédure d'autorisation des opérateurs postaux
- la Commission définira le coût à compenser de ces obligations de service public mais le Parlement européen recourrait à la possibilité pour les Etats membres d'imposer des conditions pour les salaires telles que le respect des conditions d'emploi et des régimes de sécurité sociale et vérifiera que la procédure d'autorisation des opérateurs postaux respecte le principe de libre concurrence.

Explication de vote de Marie-Noëlle Lienemann sur l'ouverture à la concurrence des services postaux

Je ne puis accepter cette dérégulation totale et l'abolition du «domaine réservé» des États pour les missions de la poste. Cette ouverture généralisée à la concurrence met à mal le tarif unique du timbre, l'égalité de traitement des territoires et la présence de la poste dans des secteurs défavorisés. Même aux États-Unis, la concurrence n'est pas de mise pour le courrier ordinaire - moins de 50g - et sa distribution est assurée par une agence fédérale.



À l'évidence, les modes de compensation du service universel, réduits à minima, ne garantiront en rien le service public et le rallongement du délai pour la mise en œuvre de cette libéralisation ne règle rien au fond. Le Conseil des ministres européens vient de décider la réalisation d'un «protocole sur les services publics adossé au traité». Il serait normal de suspendre toute ouverture nouvelle à la concurrence dans ces services.

Pollution au pyralène dans les fleuves français : Marie-Noëlle Lienemann interroge la Commission européenne.

La Commission a-t-elle pu interroger la France sur la raison de la découverte si tardive d'un très haut taux de pyralène dans le Rhône, la Somme et dans de nombreux fleuves français alors même que la gravité de la situation ne peut s'expliquer que par une accumulation de pollutions récurrentes ?

De même, la Commission a-t-elle pu vérifier que la législation européenne a bien été respectée tant en ce qui concerne la qualité et la nature des mesures, que l'information, le respect et le contrôle des normes environnementales par les potentiels pollueurs ?

Cliquez sur l'image pour consulter l'ensemble des activités parlementaires de Marie-Noëlle Lienemann